

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. MAGLICA) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Camping du lac - Fixation des tarifs - Année 2015

Monsieur Martin au nom de la commission de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, expose:

Mesdames, Messieurs,

La Ville a repris en régie la gestion du camping du lac.

L'objet du rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la fixation des tarifs pour la saison 2015.

Sont proposés, à cet égard, deux périodes de tarifs (basse et haute saison) dans les conditions suivantes :

Nature	Basse saison*	En saison (du 01/07 au 31/08)*
Emplacement	4,80 €	6,84 €
Adulte	2,91 €	4,08 €
Enfant de moins de 7 ans	2,10 €	3,12 €
Enfant de moins de 2 ans	gratuit	gratuit
Électricité (10 ampères)	4,20 €	4,20 €
Installation supplémentaire	2,10 €	2,60 €
Chien	2,10 €	2,10 €
Installation ou véhicule supplémentaire	2,10 €	2,60 €
Garage mort	7,30 €	10,41 €

* Tarifs par jour

Les tarifs s'entendent TTC et seront appliqués dès l'ouverture du camping.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider les tarifs à appliquer au camping du lac, dès son ouverture, tels qu'ils sont proposés dans le rapport.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 12